

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 673

présenté par

Mme Pouzyreff, M. Baichère, Mme Granjus, Mme Robert, M. Thiébaud, M. Kokouendo,
Mme Sarles, Mme Beaudouin-Hubiere et Mme Mauborgne

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 35 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.